

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

du Cégep de Lévis-Lauzon

Novembre 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Lévis-Lauzon s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Lévis-Lauzon, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 30 septembre 1998. Un comité d'experts dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé et a ensuite effectué une visite à l'établissement les 10 et 11 février 1999². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les responsables des programmes de DEC, des représentants de l'Association des parents, ainsi qu'une classe d'élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Lévis-Lauzon et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études - La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité de visite était composé de : M^{me} Colette Buguet-Melançon, professeure au Collège Édouard-Montpetit; M^{me} Nicole Simard, consultante; M. Jean-Claude Huot, professeur à l'Université du Québec à Rimouski. M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, dirigeait le comité. M^{me} Joce-Lyne Biron, agente de recherche à la Commission, agissait comme secrétaire du comité.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. La Commission a rencontré une classe d'élèves du cours propre de philosophie composée d'une quinzaine d'élèves de *Sciences humaines*, les autres appartenant majoritairement à un programme technique, dont *Électronique*, *Informatique*, *Soins infirmiers* et *Techniques administratives*.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Lévis-Lauzon a été fondé en 1969; il tire ses origines de l'Institut de technologie de Lauzon et a développé une forte tradition dans le secteur technique. Il compte deux centres de transfert de technologie en *Robotique* et en *Biotechnologies* qui contribuent à la renommée de l'établissement.

Le Collège n'a pas adopté de projet éducatif. Il a publié un document intitulé *La mission - les valeurs de références - les orientations* en 1992 où il expose les valeurs auxquelles devraient adhérer les différents acteurs du Collège. Parmi ces valeurs, on note la participation des instances, des groupes et des personnes à la prise de décision, la qualité de la formation, la rigueur dans l'accomplissement des mandats, l'engagement dans la réalisation de la mission, la coopération ou l'esprit d'entraide ainsi que l'ouverture sur la pluralité des cultures. Selon le Collège, la mission et les valeurs de référence sont prises en compte dans les cours de la formation générale.

Le Cégep propose sept programmes d'études préuniversitaires⁵ et quatorze programmes d'études techniques⁶. En outre, les élèves peuvent s'inscrire à l'un ou l'autre des trois programmes d'accueil et d'intégration afin d'améliorer leurs chances de réussite et de faciliter leur passage du secondaire au collégial.

Le Cégep de Lévis-Lauzon accueille environ 3500 élèves dont plus de 65 p. 100 au secteur technique. Il compte trois antennes : à Saint-Romuald, à Sainte-Marie et à Saint-Georges.

À l'automne 1996, soixante-quatre professeurs ont donné des cours dans l'une ou l'autre des quatre disciplines de la formation générale commune et propre. L'effectif enseignant se répartissait ainsi : 25 professeurs en *Langue et littérature*, 16 en *Philosophie*, 12 en *Langue seconde* et 11 en *Éducation physique*.

Les cours de mise à niveau exclus, 2010 élèves étaient inscrits à un cours de *Langues et littérature* à l'hiver 1998; 1248 élèves suivaient un cours de *Langue seconde*; 1690 élèves étaient inscrits à un cours de *Philosophie* et 1388, à un cours d'*Éducation physique*.

5. Sciences de la nature, Sciences et Langues, Sciences humaines, Arts plastiques, Lettres, Langues, Histoire et civilisation.

6. Gestion et exploitation de l'entreprise agricole, Soins infirmiers, Chimie analytique, Génie chimique, Chimie-biologie, Technologie de l'architecture, Techniques de maintenance industrielle, Techniques de génie mécanique, Électrodynamique, Instrumentation et automatisation, Travail social, Techniques administratives, Techniques bureautiques, Informatique.

Le Collège propose des cours dans les cinq domaines de la formation générale complémentaire conformément au *Règlement sur le régime des études collégiales*, soit : sciences humaines, culture scientifique et technologique, langue moderne, art et esthétique ainsi que langage mathématique et informatique.

Trois regroupements ou familles de programmes ont été formés en *Langue et littérature*; s'y ajoute une famille associée au service d'aide en français et qui regroupe les élèves qui y agiront comme tuteurs. En *Anglais*, les élèves ont été répartis selon leur appartenance au secteur préuniversitaire ou au secteur technique. En *Philosophie*, tous les groupes sont hétérogènes dans leur composition, mais quatre séries de lectures, travaux et examens différents sont proposées aux élèves selon leur programme d'études.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à son projet de *Politique institutionnelle d'évaluation de programmes*, tous les acteurs du Cégep ont été informés de la tenue de l'évaluation et tous ont eu la possibilité de faire connaître leur point de vue auprès de la Commission des études et de ses instances, ou encore auprès de l'un ou l'autre membre de l'équipe d'évaluation. Le Collège a formé un comité d'évaluation composé d'un chargé d'évaluation et des coordonnateurs des quatre départements responsables des disciplines de la formation générale commune et propre. Les diverses responsabilités ont été réparties entre les membres du comité. Le processus d'évaluation a été conduit de façon rigoureuse et a donné lieu à un rapport bien écrit et transparent et à une analyse fine des données. Les professeurs des quatre disciplines ont pu s'exprimer au sein de leur assemblée départementale et ont été invités à remplir un questionnaire d'enquête (opinion et questions ouvertes); de plus, des entrevues ont été organisées pour approfondir certains thèmes. Des professeurs de la formation générale complémentaire ont aussi été consultés.

La Commission note une participation plus faible des professeurs de *Français* (64 p. 100) et de *Philosophie* (47 p. 100). Cela dit, le processus a permis d'établir des liens entre les quatre disciplines de la formation générale : un esprit de collaboration s'est développé entre les professeurs et une nouvelle dynamique se dessine en formation générale. Le comité d'autoévaluation a rejoint, à l'automne 1997, 60 p. 100 de l'ensemble des groupes d'élèves associés aux quatre disciplines, soit 561 élèves qui ont répondu au questionnaire écrit et 215 élèves qui ont participé à une entrevue. Tous ces élèves étaient inscrits au dernier cours de la séquence dans l'une ou l'autre des quatre disciplines.

Le choix des cours de l'échantillon repose sur les balises fournies par la Commission auxquelles les départements ont ajouté leurs propres paramètres. Les plans retenus sont ceux de cours qui ont été souvent donnés et qui sont représentatifs. Il faut ajouter que les plans de plusieurs cours comportent au moins une partie commune. La Commission considère que l'échantillon est représentatif de l'ensemble des plans de cours de la formation générale.

Dans l'ensemble, le comité d'autoévaluation a accompli un travail efficace dont les résultats étaient tangibles au moment de la visite.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations ou des suggestions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

Les valeurs de référence que le Cégep affirme dans son énoncé de mission de 1992 sont clairement partagées par l'ensemble des professeurs et imprègnent leurs actions; ainsi en est-il de l'accessibilité aux études et aux ressources, de l'esprit d'entraide et de l'engagement envers les élèves que cite le rapport du Cégep. Le souci de l'élève est au cœur des préoccupations des enseignants qui y voient un défi quotidien, soit celui d'éveiller l'élève à l'héritage culturel, mais aussi une source d'enrichissement personnel.

Le Collège a constitué des familles de programmes pour adapter les cours propres aux programmes d'études. Ces familles diffèrent selon les disciplines ainsi que dans leur modalité d'organisation. Ces modalités sont satisfaisantes puisqu'elles permettent de respecter les orientations ministérielles.

En *Langue et littérature*, trois regroupements - ou familles - de programmes ont été formés : les programmes reliés à l'humain⁷, ceux qui sont reliés aux sciences et techniques physiques⁸ et, enfin, ceux qui sont reliés aux modes d'expression⁹; s'y ajoute la famille qui réunit les élèves-tuteurs du Centre d'aide en français (Safran). En *Langue seconde*, les élèves ont été répartis en deux familles selon l'appartenance au secteur préuniversitaire ou au secteur technique; dans chaque cas, quatre niveaux de compétence sont proposés.

7. Gestion et exploitation de l'entreprise agricole; Sciences de la nature; Techniques de la chimie; Techniques du génie mécanique; Techniques du génie électrique; Informatique.

8. Techniques de soins infirmiers; Sciences humaines; Techniques du travail social; Techniques administratives; Techniques bureautiques.

9. Technologie de l'architecture; Arts; Lettres; Langues.

L'aspect propre de la formation réside dans la spécificité des lectures, des travaux et des examens. En *Philosophie*, quatre familles ont été constituées : sciences et applications; rapports humains; arts, communication et créativité; gestion, administration et organisation du travail. Ces familles ne servent pas de base à la constitution des groupes qui sont hétérogènes dans leur composition, mais plutôt à la constitution des équipes de travail à l'intérieur de la classe. Ainsi, dans un groupe donné, il peut y avoir quatre programmes de lecture différents, quatre séries de travaux et quatre séries d'examens.

En formation générale complémentaire, le Cégep a constitué une banque de cours dans les cinq domaines prévus dans le *Règlement sur le régime des études collégiales*. Les départements ont été nombreux à alimenter cette banque qui compte une soixantaine de cours. Le Cégep constate toutefois qu'un certain nombre parmi les cours proposés n'ont jamais été donnés car les élèves n'étaient pas assez nombreux à s'y inscrire. Certains cours, parmi ceux qui ont été donnés, se distancent des orientations ministérielles ou encore ne respectent pas la pondération prévue pour la charge de travail personnel.

La Commission doute du bien-fondé d'une banque de cours trop vaste d'autant plus que les cours n'ont pas tous été définis conformément aux critères énoncés pour tenir compte des orientations retenues par les devis ministériels. Le Cégep est conscient des lacunes que renferment certains cours de la banque et, à cet égard, il a formulé une action pour corriger la situation. En conséquence, la Commission **suggère** au Cégep de revoir la banque de cours complémentaires et de s'assurer que les objectifs des cours complémentaires correspondent à ceux des devis ministériels.

Les méthodes pédagogiques

Les professeurs ont le souci d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages. La démarche pédagogique est définie au moment de l'élaboration du plan de cours commun. Le comité de cours est effectivement le lieu des échanges pédagogiques. Les professeurs ont respecté scrupuleusement la lettre des devis ministériels. Ils ont apporté des modifications à leurs pratiques pédagogiques pour se conformer aux nouveaux devis. Plusieurs professeurs estiment avoir perdu un peu de leur créativité au début de la mise en œuvre des nouveaux cours. Maintenant, ils sont plus à l'aise avec les devis et peuvent mieux adapter leur enseignement aux besoins des élèves.

En *Langue et littérature*, l'accent est mis sur l'écriture pour mieux préparer les élèves à la réussite de l'épreuve uniforme de français. Le nombre important d'élèves dont le dossier

scolaire est faible¹⁰ à l'entrée au collégial explique que, dans plusieurs groupes d'élèves, le professeur consacre une partie importante de son enseignement à accompagner l'élève dans la rédaction de l'analyse littéraire ou de la dissertation au détriment d'un enseignement qui ferait une part plus importante à l'interactivité. L'enseignement est donc axé sur l'atteinte de l'objectif du cours, soit la rédaction d'une analyse ou d'une dissertation après avoir progressivement développé et intégré les habiletés nécessaires. Un guide explique la démarche et les composantes de la dissertation ainsi que plusieurs exercices qui en permettent l'application. Le document permet aussi à l'élève de revoir les règles de grammaire et de syntaxe. Le respect de la *PIEA* qui impose un examen synthèse de cours dicte aussi cette approche pédagogique congruente.

L'enseignement de l'*Anglais* est axé sur le développement des quatre habiletés langagières; là aussi la pertinence des choix pédagogiques fait l'objet d'un examen attentif afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'atteindre les objectifs des cours. Les enseignants travaillent en équipe et sont soucieux de l'adaptation des approches pédagogiques aux apprentissages propres à chacune des habiletés; par exemple, pour développer les habiletés d'écriture, l'élève devra produire lettres, mémos, curriculum vitae, rapports et travaux de recherche et utiliser le courriel.

En *Philosophie*, les professeurs fournissent aux élèves des outils de travail (lexiques, repères chronologiques, guides de lecture, etc.). L'exposé magistral permet de présenter l'histoire de la pensée alors que les habiletés d'argumentation sont acquises par les travaux pratiques. L'accent est mis sur la lecture de textes d'auteurs commentés et discutés en classe, parfois accompagnés d'un matériel audiovisuel; il y a aussi renforcement des apprentissages faits en français.

En *Éducation physique*, les plans de cours sont communs pour chaque ensemble. Les approches pédagogiques sont multiples et font alterner la théorie et la pratique. Les pratiques corporelles (situations de jeux, exercices éducatifs) sont adaptées aux capacités physiques et à la condition physique des élèves. L'enseignement met aussi l'accent sur le savoir-être afin que les élèves s'occupent de leur santé et développent le respect des autres dans les relations interpersonnelles qui sont incontournables dans la pratique sportive.

En ce qui a trait à la formation générale propre, l'adaptation est intéressante en *Philosophie*; le professeur divise sa classe en groupes d'élèves de la même famille de programmes en vue de les conduire à présenter leurs réflexions personnelles qui enrichiront les échanges du groupe. Il convient de souligner les efforts des départements de

10. L'effectif scolaire comprend 25 p. 100 d'élèves ayant une moyenne au secondaire inférieure à 65 p. 100.

Langue et littérature ainsi que de *Langue seconde* pour se rapprocher des départements de formation spécifique et prendre en compte leurs besoins dans les cours propres. En *Langue et littérature*, le choix des œuvres littéraires tient compte de la composition du groupe d'élèves. De même en *Langue seconde*, les professeurs ont collaboré avec les départements de la formation spécifique pour adapter le contenu des cours (vocabulaire, lectures) aux différents programmes d'études et à chacun des niveaux de compétence de la discipline.

La Commission estime que les méthodes pédagogiques utilisées par les départements de formation générale sont généralement adéquates, voire dynamiques. Toutefois, deux éléments soulèvent des questions. Les professeurs de *Français* et de *Philosophie* ont la liberté d'opter pour un bloc de quatre heures d'enseignement ou pour deux blocs de deux heures. Les élèves sondés par le Collège ont signalé que les blocs de quatre heures consécutives avaient un impact négatif sur leurs apprentissages, ce que les élèves rencontrés ont confirmé. De plus, il en résulterait souvent un déficit de la prestation du cours, le professeur ne donnant pas les quatre heures prévues au dire des élèves. La Commission **suggère** au Cégep de revoir cette pratique d'enseignement.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

L'autonomie des professeurs quant à la détermination de la pertinence des travaux pour les cours de la formation générale est encadrée par la *PIEA* et la politique départementale d'évaluation des apprentissages. Les comités de cours jouent un rôle déterminant étant donné la préparation de plans de cours communs qui respectent les devis ministériels, particulièrement en *Langue et littérature* et en *Langue seconde*. Le Cégep a fait une étude de l'équivalence de la charge de travail à partir des plans de cours de l'échantillon; malgré le niveau de précision variable obtenu selon les plans consultés, le Cégep conclut à une équivalence satisfaisante, d'autant plus que l'épreuve finale des cours impose des limites à l'autonomie.

Par ailleurs, le Collège reconnaît que les exigences des cours de la formation complémentaire sont inférieures à ce que prévoit la pondération; malgré cela, 35 p. 100 des élèves sondés ont déclaré avoir abandonné au moins un cours complémentaire. Le Cégep envisage d'examiner la question; la Commission l'invite à veiller à ce que ces cours respectent la pondération prescrite.

L'évaluation des apprentissages

Le premier critère qui fonde le choix des modalités et des instruments d'évaluation est celui de la correspondance aux devis; la nature et les caractéristiques de l'épreuve finale sont

clairement précisées dans le contexte de réalisation. Les départements appliquent avec rigueur les devis ministériels tout en étant soucieux de la réussite du plus grand nombre d'élèves possible.

De façon générale, la PIEA est bien appliquée. L'assemblée départementale est responsable des règles départementales particulières : comités de cours, comité de révision des notes, équivalences, dispenses et substitutions. Enfin, le Service de l'enseignement procède à l'analyse de tous les plans de cours.

La Commission a examiné les quatre plans de cours que le Cégep lui a soumis. L'étude révèle qu'ils sont complets; les objectifs sont tous évalués; l'épreuve finale est pertinente; des évaluations formatives sont prévues.

Le plan du cours *Philosophie et rationalité* propose une intégration intéressante des trois éléments de la compétence à partir de l'étude de textes de Platon. Il prévoit des évaluations formatives et des évaluations sommatives variées (travail d'équipe et travaux individuels d'analyses de textes), une évaluation synthèse à la fin du cours dont la réussite est obligatoire conformément à la PIEA. Les critères de correction sont adéquats. Le plan du cours *Littérature et imaginaire* prévoit des évaluations formatives et plusieurs évaluations sommatives (dissertations, contrôles de lecture, constitution d'un dossier); la réussite de la troisième dissertation est obligatoire pour la réussite du cours. Le plan du cours *Vie active et relaxation* est adéquat et les instruments d'évaluation permettent d'atteindre les objectifs du cours. Le plan du cours *Anglais* (604-101) est complet; tous les objectifs font l'objet d'une évaluation formative et sommative.

Les plans de cours en *Langue et littérature* et en *Philosophie* tiennent compte de la *Politique de valorisation de la langue*. En *Éducation physique*, les plans de cours sont muets à cet égard; les professeurs en informent cependant les élèves. Pour ce qui est de la formation générale complémentaire, le Cégep constate que les objectifs langagiers ne sont pas toujours énoncés dans les plans de cours de son échantillon. Au moment de la visite, les lacunes décelées étaient corrigées en *Éducation physique*; elles étaient en voie de correction dans les cours complémentaires. La Commission invite donc le Cégep à s'assurer que la *Politique de valorisation de la langue* est appliquée dans tous les cours.

La PIEA impose une «épreuve certificative» de cours dont la réussite est obligatoire pour les cours définis par objectifs et standards. Cette épreuve est souvent commune en tout ou en partie. Il faut souligner le souci d'équité manifesté par le Département d'anglais qui a conçu des grilles d'évaluation communes pour les quatre habiletés langagières. De plus, plusieurs professeurs se soumettent à une validation de leurs évaluations par les pairs afin

de s'assurer de l'équité et de la fidélité des évaluations; pour ce faire, ils procèdent en équipe de cours à une révision d'un échantillon de copies. Compte tenu de l'existence d'une grille d'évaluation commune, les écarts sont peu fréquents; le cas échéant, il peut y avoir ajustement de la correction.

En *Langue et littérature*, le professeur fournit un modèle complet de dissertation : les consignes sont claires et explicites, les précisions sur la correction et la grille d'évaluation sont établies. L'ensemble des activités sert à illustrer le travail de dissertation dans ses moindres détails.

En *Philosophie*, les professeurs, au moyen d'activités d'évaluation formative, suscitent l'assiduité au travail et favorisent l'établissement de liens entre les objets ou composantes du cours. Les élèves sont cependant critiques en ce qui concerne l'équivalence des évaluations et les critères de correction qui ne sont pas connus à l'avance. Le Département a reconnu sa responsabilité quant à l'équivalence des évaluations; au moment de la visite, il préparait des grilles générales d'évaluation des épreuves finales. La Commission invite donc le Cégep à s'assurer de la poursuite de ces travaux.

Dans l'ensemble, les instruments d'évaluation des apprentissages sont adéquats et l'opinion des élèves sondés par le Cégep est généralement favorable aux pratiques instaurées. La Commission tient à souligner l'excellente analyse de l'équivalence des travaux et examens faite par le Cégep, ce qui démontre son souci de veiller à l'application rigoureuse de sa *PIEA*.

Les épreuves synthèses de programmes

Les travaux de préparation des profils de sortie de chacun des programmes ont été amorcés au cours d'une journée pédagogique en 1995. Par la suite, des représentants des programmes ont reçu du perfectionnement sur l'épreuve synthèse de programme et des libérations ont été accordées. Des professeurs de formation générale ont alors eu l'occasion d'échanger sur le sujet avec leurs collègues de la formation spécifique. Parallèlement, les départements de formation générale préparaient un document de travail sur les finalités de la formation générale qui pourraient inspirer les départements porteurs de la formation spécifique. Au moment du boycott (automne 1996), l'élaboration des profils de sortie s'est poursuivie au sein des départements responsables de la formation spécifique; toutefois, les départements porteurs de la formation générale n'ont plus été consultés. Au moment de la visite, l'élaboration des profils de sortie des programmes s'achevait; toutefois, les objectifs de la formation générale n'y ont pas été intégrés. Un profil de formation générale est à l'étude dans les départements responsables; une fois adopté, il sera soumis aux

départements responsables des programmes. Les travaux amorcés de part et d'autre devraient conduire à une épreuve synthèse de qualité; il reste cependant beaucoup à faire pour assurer un arrimage harmonieux des deux composantes des programmes. En conséquence, la Commission *suggère* au Cégep de poursuivre les travaux visant l'intégration des objectifs de la formation générale et de convenir des modalités d'intégration du profil de formation générale dans l'épreuve synthèse de programme. Par ailleurs, la PIEA prévoit que la réussite de tous les cours, y compris ceux de formation générale, constitue un préalable à l'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme.

* * *

Les valeurs de référence du Cégep inspirent les pratiques d'enseignement qui sont axées sur le soutien des élèves et leur réussite. Les professeurs ont adhéré aux orientations données par les devis ministériels et ils les ont appliqués avec rigueur. L'établissement de plans de cours communs et l'introduction d'une «épreuve certificative» de cours contribuent à assurer la cohésion au sein des départements ainsi que l'équivalence des enseignements et des modes d'évaluation. Les méthodes pédagogiques utilisées et la pratique de l'évaluation formative préparent les élèves à atteindre les objectifs des cours. Par ailleurs, les enseignants appliquent généralement avec rigueur la *PIEA* et la *Politique de valorisation de la langue*. Enfin, la révision des plans de cours par la Direction des études permet à cette dernière de faire un suivi attentif des dispositifs introduits par la réforme et de rectifier le tir, le cas échéant.

L'implantation de la réforme n'est toutefois pas achevée. Les départements, tant ceux de formation générale que ceux de formation spécifique, doivent collaborer notamment pour déterminer les modalités d'intégration de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement proposées aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Le Cégep a embauché un conseiller pédagogique et l'a affecté à l'implantation de la réforme. Il a proposé des activités de perfectionnement collectif d'ordre disciplinaire et des activités axées sur la compréhension des éléments de la réforme (plan de cours, devis,

approche par objectifs et standards, évaluation, etc.); à ces activités, il faut ajouter le perfectionnement individuel. Différentes recherches et interventions en matière de pédagogie ont donné lieu à la rédaction de documents d'appui à la réforme et à la publication de manuels.

Par ailleurs, quelques professeurs ont participé à la rédaction de devis ministériels et à la supervision de la correction de l'épreuve uniforme de français; l'expérience ainsi acquise a certes contribué à la mise en œuvre de la formation générale. Les assemblées départementales ont bénéficié de journées pédagogiques pour s'approprier les devis et élaborer les plans cadres qui ont été repris par les équipes matières. Il convient aussi de noter que la politique de perfectionnement impose des moments précis pour les activités de perfectionnement afin d'éviter les conflits d'horaires avec d'autres éléments de la tâche des enseignants.

La Commission a constaté une motivation élevée du corps professoral consécutive à un effort collectif pour s'approprier l'esprit de la réforme, rédiger les nouveaux contenus de cours et réviser leurs pratiques pédagogiques et départementales.

Le Cégep a procédé à des investissements importants en ce qui concerne les ressources matérielles et documentaires; il a notamment informatisé la bibliothèque et mis à jour les collections en *Littérature* et en *Philosophie*.

Le nouvel aménagement des locaux du Département d'anglais mérite d'être souligné; il a été conçu pour faciliter les rapports entre les enseignants et les élèves (salle de lecture, salle destinée aux séances de tutorat et de monitorat, salle pour le travail d'équipe, présentoir de journaux et revues, etc.). Le Département de français ainsi que celui d'éducation physique sont, eux aussi, bien pourvus. En revanche, le Département de philosophie est moins bien logé; le Cégep envisage un réaménagement comparable à celui de langue seconde.

En ce qui concerne les technologies de l'information et des communications, certaines lacunes doivent être corrigées. Les professeurs d'anglais ont signalé des difficultés d'accès pour leur classe au laboratoire d'informatique; de plus, la vétusté d'un des deux laboratoires de langue est la cause de nombreuses pannes. La Commission invite donc le Cégep à poursuivre l'implantation et la mise à jour des technologies de l'information et des communications.

La gestion

La mise en œuvre de la réforme de la formation générale a conduit toutes les instances à un vaste exercice de consultation et à un partage des responsabilités et de l'information. Les circuits de communication entre les différentes instances ont été efficaces. La Commission pédagogique, puis la Commission des études, à partir de 1994-1995, a assumé un rôle important dans la coordination de la formation générale, notamment dans la programmation institutionnelle. Les professeurs déplorent cependant le manque de consultations adéquates sur l'à-propos du renouveau et son implantation trop rapide selon eux. La Commission observe que les difficultés de parcours ont été aplanies par le souci de concertation et les liens qui se sont tissés entre les différentes instances. Elle tient à souligner la qualité du travail accompli par tous les acteurs du Collège.

Le processus d'autoévaluation a permis de resserrer les liens entre les disciplines de la formation générale. Il en est résulté une réactivation du comité de formation générale.

Par ailleurs, le boycott syndical a empêché la mise en place des comités de programmes réunissant des représentants des deux composantes d'un programme et dont la création est prévue à la *PIEA*, et cela à l'exception des programmes qui ont été récemment révisés. Parallèlement, cependant, des travaux se poursuivent dans les «lieux de coordination interdisciplinaire», en dehors des structures établies, sans toutefois toucher tous les aspects pertinents. La Commission *suggère* au Cégep de mettre en place les comités de programmes prévus et d'y assurer la place de la formation générale.

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

En général, les taux de réussite par cours sont un peu plus faibles que la moyenne constatée dans le réseau. En *Langue seconde*, l'écart entre les résultats obtenus et ceux du réseau est important : il atteint 15 points à certains trimestres. On observe, en *Langue et littérature* et en *Langue seconde*, des variations importantes (pouvant atteindre 30 points) quant au taux de réussite du premier cours d'une discipline entre les trimestres d'automne et d'hiver. Les groupes qui présentent des faibles taux de réussite sont le plus souvent constitués d'élèves qui ont déjà échoué, qui ont cumulé du retard ou qui ont été admis au trimestre d'hiver.

Selon le Collège, nombreux sont, parmi ces élèves, ceux qui n'ont pas les acquis préalables malgré l'obtention du diplôme d'études secondaires, notamment les habiletés de lecture. La plupart de ces élèves abandonneront en cours de programme, d'où l'augmentation des taux de réussite dans les cours subséquents.

Le Cégep établit annuellement un tableau de bord portant sur les programmes et collige différentes données sur les nouvelles cohortes. Il a analysé les taux d'échecs; il en conclut qu'au moins la moitié des échecs sont en réalité des abandons de cours. De plus, il a examiné les résultats obtenus au premier trimestre par les élèves qui ont été admis en mise à niveau en français¹¹ et qui ont échoué à l'examen. Enfin, il s'est penché sur les écarts dans les taux de réussite entre les groupes. La Commission prend note de l'intérêt et de la qualité des travaux amorcés pour approfondir les divers aspects de la question et invite le Collège à poursuivre son analyse des facteurs d'échecs et d'abandons et à se doter des indicateurs pertinents.

En ce qui a trait à l'épreuve *uniforme de français*, les taux de réussite se situent dans la moyenne du réseau pour l'épreuve de décembre à laquelle se présentent les élèves qui ont suivi la séquence normalement prévue, soit la majorité des élèves (81,4 c. 83,6 % pour le réseau en 1996; 86,7 c. 87,1 % pour le réseau en 1997; 93,1 c. 90,7 % pour le réseau en 1998). Le Collège est satisfait de la progression de ses taux de réussite à l'épreuve de décembre. Quant aux taux de réussite de l'épreuve de mai, ils sont nettement plus faibles que ceux du réseau en 1996 et 1997; l'écart s'est quelque peu réduit en mai 1998 (80,9 c. 88,3 % pour le réseau), mais il est encore important. La Commission invite le Cégep à examiner attentivement les causes du problème en vue de corriger la situation.

Les taux de diplomation dans la durée prévue se comparent à la moyenne observée dans le réseau. Le Cégep a procédé à une analyse approfondie du nombre de cours de formation générale à terminer pour les élèves inscrits au dernier trimestre prévu. La contribution de la seule formation générale dans le retard pour l'accès au diplôme concerne moins de 20 p. 100 des inscrits au dernier trimestre. Il faut noter que le fait de suivre le cours de mise à niveau en français n'est pas un facteur significatif dans le retard de diplomation, car peu parmi les élèves qui ont suivi ce cours persévèrent dans leur programme. Par ailleurs, 52,7 p. 100 des sortants du secteur technique et 64,5 p. 100 des sortants du secteur préuniversitaire ne diplômeront pas dans le délai prévu, car il leur manque, à la fois, des cours de formation générale et des cours de formation spécifique. Pour 23 p. 100 de ces élèves, également répartis entre les secteurs préuniversitaire et technique, cinq cours ou

11. Les élèves qui ont une moyenne inférieure à 65 p. 100 au secondaire doivent suivre le cours de mise à niveau en français.

plus ont été reportés ou n'ont pas encore été réussis. Certains élèves devront ajouter deux trimestres avant d'obtenir leur diplôme. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep de se doter d'incitatifs pour amener les élèves à terminer leur formation générale. À ce sujet, elle note que le Cégep entend rendre la réussite de tous les cours de formation générale préalable à l'inscription au cours porteur de l'épreuve synthèse de programme.

L'encadrement des élèves

Le Cégep propose plusieurs services d'aide (API, orientation, psychologie, placement, etc.) au moyen d'interventions collectives ou individuelles. Il a aussi mis sur pied la session d'accueil et d'intégration (SAI) dans laquelle les élèves s'engagent de façon volontaire. Le Cégep est attentif au cheminement scolaire des élèves qui y sont inscrits en vue d'en faire l'évaluation.

Le cours de mise à niveau en français est obligatoire pour les élèves arrivant du secondaire avec une moyenne inférieure à 65 p. 100 dans cette matière. Depuis 1996-1997, l'élève ne peut plus s'inscrire au cours de la mise à niveau en français après un second échec. Il est alors renvoyé du Collège. Le Collège procède à un test diagnostique dès le premier cours pour la mise à niveau et l'ensemble I en français afin de mieux identifier les difficultés des élèves.

Le Centre d'aide en français (SAFRAN) propose des activités de soutien individualisé sur la base du tutorat par les pairs aux élèves éprouvant des difficultés ainsi que du dépannage ponctuel. Quelques professeurs de *Langue et littérature* y consacrent une partie de leur encadrement. Il existe aussi un centre d'aide en anglais où œuvrent deux moniteurs dans le cadre du programme de moniteurs de langue seconde; quelques élèves forts y prodiguent aussi de l'aide aux élèves plus faibles. En 1994, les professeurs de *Philosophie* ont préparé un projet de centre d'aide (Cogito) et ont préparé différents outils de dépistage qu'ils ont validés. Le projet n'a cependant pas eu de suite; la Commission invite le Cégep à réexaminer le projet.

Depuis 1996-1997, les quatre départements proposent des activités d'encadrement pour accroître la réussite (disponibilité au Safran, préparation de l'épreuve de français, pratique de l'anglais, aide particulière et suivi personnalisé des élèves faibles en *Philosophie*, en *Anglais* et en *Éducation physique*).

Les services d'aide sont largement fréquentés et ont un impact sur la réussite des élèves motivés. Ils sont très appréciés des élèves. Toutefois, le Cégep signale un manque de persévérance chez plusieurs élèves et un manque de places au Safran.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études donnés au Cégep de Lévis-Lauzon est de qualité.

La Commission tient à souligner la qualité du travail accompli par le comité d'autoévaluation, ce qui a donné lieu à la rédaction d'un rapport bien fait et axé sur les actions à promouvoir. Elle a constaté le dynamisme et la cohésion des équipes départementales, leur adhésion aux orientations de la réforme et l'engagement de toutes les instances au suivi de la réforme. Elle a remarqué le souci de la réussite des élèves et les efforts consacrés à l'application de la *PIEA* et de la *Politique de valorisation de la langue*, notamment par l'introduction de l'«épreuve certificative» de cours en vue d'assurer l'atteinte des objectifs des cours et l'équivalence de l'enseignement et de l'évaluation.

La Commission a observé quelques aspects de la mise en œuvre qui pourraient être améliorés. Aussi, elle a formulé au Cégep des suggestions touchant la formation générale complémentaire, le choix du bloc de quatre heures consécutives d'enseignement, l'épreuve synthèse de programme, le fonctionnement des comités de programme ainsi que l'incitation à la réussite en formation générale.

Suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire qui lui avait été adressé, le Cégep de Lévis-Lauzon se dit globalement d'accord avec les suggestions et invitations formulées par la Commission.

Le Cégep a déjà mis en œuvre certaines mesures pour corriger les lacunes de son programme et il entend en prendre d'autres dans un avenir prochain.

Ainsi, le Cégep a commencé à appliquer les nouvelles conditions d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme, soit : avoir réussi dans tous les cours des trimestres antérieurs à l'ESP et avoir satisfait aux conditions particulières définies par le comité de programme, le cas échéant.

Il a inscrit la question de la réussite à son plan de travail 1999-2000.

Une attention particulière sera portée à l'application de la *Politique de valorisation de la langue* au moment de l'approbation des plans de cours.

Le Département de philosophie a obtenu une libération afin de réaliser un travail de réflexion et de soutien en ce qui concerne l'établissement des grilles d'évaluation.

Le Cégep constituera un groupe de travail sur les cours complémentaires; de plus, la Direction des études s'assurera du respect des objectifs et des standards de ces cours au moment de l'approbation des plans de cours.

Le Cégep réalisera une étude sur le choix à faire entre un bloc de quatre heures ou deux blocs de deux heures en *Français* et en *Philosophie*.

Un profil de sortie de la formation générale a été accepté par les quatre départements.

Les travaux d'aménagement d'une salle commune pour les professeurs de *Philosophie* sont en cours de réalisation. Le Cégep prévoit que le budget 2000-2001 permettra d'installer de nouveaux équipements pour faciliter l'apprentissage des langues.

La Commission estime que les actions ainsi réalisées, entreprises et prévues contribueront à parfaire la mise en œuvre de la formation générale au Cégep de Lévis-Lauzon.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président